

AFFAIRE N° 1. - Compte Administratif du Maire et Compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1978

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 55 657 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1978.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1978	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'investissement		4 001 521,33	91 148 465,54	103 443 170,19		16 296 225,98
Section de fonctionnement		11 616 411,43	236 877 011,86	228 110 650,29		2 850 049,86
		15 617 932,76	328 025 477,40	331 553 820,48		19 146 275,84
A DEDUIRE						
Opérations indirectes		91 686 555,13	91 686 555,13			
		15 617 932,76	236 338 922,27	239 867 265,35		19 146 275,84

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1978 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	10 383 169,35	
901 - Voirie	17 701 654,64	
902 - Réseaux	17 599 928,13	
903 - Equipement scolaire et culturel	20 570 582,17	
904 - Equipement sanitaire et social	1 723 539,30	
906 - Services industriels et commerciaux	632 896,88	
908 - Urbanisme et habitation	1 961 308,15	
909 - Autres équipements	106 142,80	
911 - Programmes pour le Département	2 200 000,00	
914 - Programmes pour les autres tiers	70 000,00	
925 - Mouvements financiers	<u>18 199 244,12</u>	91 148 465,54

financés par :

- Subventions	23 806 338,75	
- Emprunts	57 151 000,00	
- F E C L	3 418 203,00	
- Amortissement	425 564,38	
- Divers	1 469 635,42	
- Résultat extraordinaire reporté	<u>4 001 521,33</u>	90 272 262,88

Soit un déficit de

876 202,66

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 930 - Service financier	14 359 898,00	
931 - Personnel permanent	23 878 799,38	
932 - Ensembles meubles et immeubles	5 597 069,52	
934 - Administration générale	17 804 279,64	
936 - Voirie	26 645 264,03	
940 - Relations Publiques	455 615,47	
942 - Sécurité et Police	337 529,09	
943 - Enseignement	6 547 583,43	
944 - Oeuvres sociales scolaires	12 824 309,09	
945 - Sports et Beaux Arts	1 967 894,72	
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte	1 611 803,92	
953 - Hygiène et protection sanitaire	163 058,11	
955 - Aide sociale	14 323 215,48	
967 - Services industriels et commerciaux sans comptabilité distincte	622 245,28	
970 - Charges et produits non affectés ...	<u>879 462,93</u>	128 018 028,09

financés par :

- 70 - Produits d'exploitation	568 189,84	
- 71 - Produits domaniaux	759 180,72	
- 72 - Produits financiers	231 417,47	
- 73 - Subventions et participations	6 230 578,96	
- 74 - VRTS	39 911 317,83	
- 75 - Impôts indirects	40 795 056,89	
- 77 - Centimes et taxes assimilés	42 037 648,00	
- 78 - Réduction de charge (régie)	5 836 181,16	
- 79 - Produits exceptionnels	29 500,02	
- 82 - Mandats annulés ou atteints par déchéance	25 024,27	
Excédent ordinaire reporté	<u>11 616 411,43</u>	<u>148 040 506,59</u>

Soit un excédent de 20 022 478,50
qui a servi à couvrir les dépenses d'investissement
pour un montant de 876 202,66

La différence, soit 19 146 275,84
sera remise au budget supplémentaire de 1979.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD. - donne lecture de l'Avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Le Compte Administratif qui vous est présenté se traduit par un excédent global de 19 146 275 Frs. Toutefois, si l'on déduit les crédits correspondants à des opérations dont le paiement est reporté sur l'exercice suivant, l'excédent réel s'élève à 1 999 016 Frs en section de Fonctionnement et à 114 450 Frs en section d'Investissement, soit environ 0,8 % du montant du Budget 1978.

Ce report relativement faible signifie que les réalisations ont été relativement proches des prévisions, mais aussi que le Budget Supplémentaire ne bénéficiera pas de crédits importants venant de l'exercice précédent.

Il est donc nécessaire de maintenir très fermement les options relativement rigoureuses définies lors de l'établissement du Budget Primitif de 1979.

Les Commissions se plaisent par ailleurs à souligner la bonne harmonie qui a régné dans les relations entre la Mairie et le Receveur Municipal de Saint-Denis".

(LE MAIRE QUITTE LA SALLE DES DELIBERATIONS)

M. Marc GERARD. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le Compte Administratif du Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

×

M. Marc GERARD. - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1978 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 1978,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1977, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Délibère,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1978, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1978 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1978 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 24 avril 1979

(LE RECEVEUR MUNICIPAL QUITTE LA SALLE DES DELIBERATIONS)

M. Marc GERARD. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

ADOpte A.L. UNANIMITE

(LE MAIRE AINSI QUE LE RECEVEUR MUNICIPAL REPRENENT LEUR PLACE)

M. Marc GERARD. - Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et sur le compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1978.

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le 24 avril 1979, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances :

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS - Maurice CHANE
KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Gilbert
ROYER - André LICHARDY - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Gilbert GERARD -
Jean Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Valère ROCHE -
MM. Abdoul Hack AFFEJEE - Fred TANDRYA - Issop PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM
Antoine PICARD - Gérard LEEFVRE - Fred K/BIDI - Alexandre DE BALBINE - Philippe
NATIVEL - Yvon HO.POON.SUNG

Etaient représentés :

M. Marcel HOARAU	par M. Marc GERARD
M. Jacques TESSIER	par M. Jack AFFEJEE
M. Jean Marie DUPUIS	par M. Auguste LEGROS
M. Valère ROBERT	par M. Frantz FONTAINE
Mme Jeanine POUNY	par Mme André PAYET
M. Raymond NANDO	par M. Maxime RIVIERE

Absents :

MM. Jean Claude MONDON - Mme Eléopold JASMIN - M. Roland LAW.KOUN.MA.THON - Dr Paul MAINGARD - Mme Jean Marie KICHENIN - M. Alex GRAVINA

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles, sur la Comptabilité des communes, notamment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1835,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1978 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le Compte Administratif de l'exercice 1978 accompagné du Compte de Gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à réaliser sur 1978,

Procédant au règlement définitif du budget de 1978, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

RECETTES

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1978 évaluées par le budget à	357 021 006,50
ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	238 382 809,35
de laquelle somme il convient de déduire celle de :	
pour non valeurs justifiées au compte du Receveur	
Somme égale à	70 039,88
Au moyen de quoi, les recettes de 1978 demeurent définitivement fixées à la somme de	238 312 769,47

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1978 s'élèvent à	357 021 006,50
De cette somme, il faut déduire celle de	137 854 512,87

SAVOIR

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses	7 594 425,69
- Dépenses non ordonnancées avant le 28 Février 1979 et à reporter au budget de 1979	<u>130 260 087,18</u>
Somme égale à	137 854 512,87

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1978 sont définitivement fixées à 219 166 493,63

Les recettes de toute nature étant de 238 312 769,47

Les dépenses de 219 166 493,63

Il est constaté par conséquent un excédent définitif de 19 416 275,84 lequel sera reporté au Budget Supplémentaire de 1979.

Toutes les opérations de l'exercice sont déclarées définitivement closes.

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative au budget de 1978.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an ci-dessus.

M. Marc GERARD. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix .

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Marc GERARD. - Monsieur le Maire, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité.

Je présente les félicitations du Conseil Municipal au Maire et au Receveur Municipal et félicite les employés qui travaillent à la bonne gestion du budget.

APPLAUDISSEMENTS

LE MAIRE. - Je vous remercie tous pour votre participation à l'exécution du budget 1978.

Je remercie également :

- Le Secrétaire Général de Mairie qui a une part importante dans l'exécution de ce budget,

- Le personnel de la comptabilité et Madame Yvette HOARAU

- M. Le Receveur Municipal pour l'aide qu'il nous apporte et pour l'harmonie qui a toujours régné dans les rapports entre la Mairie et le Receveur Municipal.

APPLAUDISSEMENTS